

J.P. Morgan Currency Strategies Fund

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg
R.C. Luxembourg B 63 762

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de J.P. Morgan Currency Strategies Fund

Nous vous informons que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«assemblée générale») de J.P. Morgan Currency Strategies Fund (la «société») se tiendra le 27 juin 2003, à 12 h (heure de l'Europe centrale) au siège social de la société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2003.
2. Présentation du rapport des commissionnaires aux comptes pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2003.
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2003.
4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2003.
5. Confirmation de la nomination de M. Patrick Petitjean par le conseil d'administration, en remplacement de M. Veit O Schuhen.
6. Election de M. Iain OS Saunders, M. James B Broderick, M. André Elvinger, M. Pierre Jaans et M. Patrick Petitjean comme administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004.
7. Approbation du montant des jetons de présence. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme commissaires aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2004. Affectation du bénéfice pour l'exercice comptable clos le 31 mars 2003. Examen de toute autre considération dûment présentée lors de l'assemblée générale.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social de la société ou sur le site Internet www.jpmorganfleming.com/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 25 juin 2003 au siège social de la société (service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Par ordre du conseil d'administration